

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Vote : Pour : 11 contre : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

**Représentée :** Adeline VERNHES par Vanessa GROS

Guillaume GIROU est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Fixation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public**

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant que ces actes ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public, notamment pour les terrasses des commerces.

Il propose de fixer cette redevance au montant de 1€/m<sup>2</sup> pour la saison du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour dont une procuration :**

- décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 1€ le m<sup>2</sup> pour la saison du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Guillaume GIROU  
Secrétaire de séance



**Thierry GOUMON,**  
**Maire**

